

la lettre

des assistants maternels
et assistants familiaux de l'Ain



n° 33 - Décembre 2010

ÉDITO

Mieux vous connaître pour mieux agir

Les assistants maternels sont plus de 5 700 dans le département de l'Ain. Vous êtes ainsi le premier mode d'accueil du jeune enfant dans l'Ain.

Comme annoncé dans le précédent éditorial de votre lettre, une enquête a été menée afin de mieux connaître vos conditions de travail. 580 assistants maternels de l'Ain ont été interrogés par téléphone. Des renseignements ont été pris sur les enfants gardés, les temps d'accueil, la fréquentation des Relais Assistants Maternels, les éventuelles difficultés rencontrées...

Grâce aux réponses fournies, des données qualitatives vous concernant ont été collectées. Vous serez évidemment tenus informés des suites données à cette enquête.

L'une des questions posées était de savoir si vous lisez la lettre des assistants maternels et familiaux de l'Ain.

Pour connaître, plus précisément, votre opinion sur cette lettre, les assistants maternels, qui ont accepté de figurer sur le site internet mon-enfant.fr (cf. Fiche technique), recevront prochainement un questionnaire par internet. Il leur sera demandé s'ils sont satisfaits du contenu de la lettre mais aussi de sa présentation.

L'objectif est de modifier cette lettre pour qu'elle vous corresponde.

Un grand merci pour votre participation, indispensable à notre action !

Le comité de rédaction

Cap sur la lecture



Favoriser la lecture dès le plus jeune âge

Depuis septembre 2010 et pour deux ans, le programme Graines de lecteurs est mis en œuvre par la Direction de la lecture publique (DLP). Objectif: favoriser le développement de la lecture auprès des enfants de 0 à 5 ans, en proposant une nouvelle offre de services culturels aux acteurs indispensables pour l'introduction du livre dans l'univers quotidien et familial de l'enfant (professionnels de la petite enfance, bibliothécaires, parents...).

De nombreuses études ont démontré les apports de la lecture dans la construction de l'individu et dans la constitution de l'être social: les premières lectures constituent une mise en contact régulière du très jeune enfant avec l'imaginaire. Elles sont également un moyen de socialisation de l'enfant par le livre.

La DLP veut toucher les milieux familiaux qui, pour des raisons de faible maî-

trise de la langue et de l'écrit, n'osent pas fréquenter les bibliothèques. Cette sensibilisation associe d'autres partenaires comme les structures d'accueil des tout-petits ou les divers intervenants auprès des familles et des jeunes enfants (assistants maternelles, travailleurs sociaux...). Il s'agit de favoriser l'accès au livre mais également aux récits oraux et à la musique. Des conférences à destination des professionnels, des travailleurs sociaux, des bibliothécaires et des parents seront organisées annuellement sur le territoire. Une offre documentaire spécifique pour les 0-5 ans sera déposée dans les lieux d'accueil, en complément de l'offre déjà apportée, dans certains cas, par les bibliothèques municipales. Il ne s'agit pas de se substituer à l'offre existante mais de renforcer les services de lecture, aux côtés des actions déjà menées localement par

(suite page 4)

(suite de la page 1)

les bibliothèques. Ce fonds sera renouvelé lors du passage d'un véhicule culturel spécifique permettant aux professionnels des structures de choisir les documents; ce véhicule sera adapté pour accueillir les jeunes enfants pour des temps d'animation. En parallèle, une offre en outils d'anim-

tion pour les bibliothèques et les crèches se développe: des spectacles pour les moins de 6 ans seront proposés dans le catalogue *Mots en scène 2010-2011* de la DLP et des journées de formation pour les personnes dont l'activité professionnelle concerne les tout-petits auront lieu jusqu'à la fin de l'année.

Des livres pour les bébés avec l'opération « Premières Pages »



En 2009, le Ministère de la culture et de la communication et la Caisse nationale d'allocations familiales lançaient l'opération « Premières pages » afin de sensibiliser les parents d'enfants nés en 2009 à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge, en leur remettant un lot composé d'un ouvrage illustré, *Mon Beau soleil*, et un guide de voyage au pays des livres à l'intention des parents proposant des conseils de lecture avec son enfant. Dans l'Ain, la Caisse d'allocations familiales a coordonné l'opération en partenariat avec la Direction de la lecture publique (DLP) du Conseil général et la Direction régionale des

affaires culturelles. La DLP a réalisé en plus une brochure présentant un choix de livres pour les enfants de 0 à 4 ans. Le bilan étant positif pour l'ensemble des partenaires, l'opération est reconduite cette année et étendue aux départements de la Savoie, des Pyrénées-orientales et du Puy-de-Dôme. Les bébés nés en 2010 et dont les parents résident dans l'Ain se verront donc remettre un cadeau de naissance comprenant un nouvel album illustré, le guide de voyage et la sélection d'ouvrages. L'album retenu pour l'édition 2010 est *Mercredi* d'Anne Bertier. Cette remise aura lieu entre début février et fin mai 2011. Les parents concernés seront informés par courrier courant janvier des lieux et horaires pour récupérer leur lot ainsi que de la liste des manifestations prévues à cette occasion.

Contrat de travail

Un nouveau modèle de contrat de travail est disponible sur le site internet du Conseil général (http://www.ain.fr/jcms/int_50521/assistantes-maternelles) ou auprès de votre Maison départementale de la solidarité. Le contrat est plus bref. De plus, il est accompagné d'une notice explicative qui correspond à la synthèse du droit applicable. Ainsi, le nombre de pages à remplir par l'assistant maternel et les parents est diminué. Ce nouveau modèle de contrat est donc plus pratique, notamment pour les assistants maternels qui accueillent plusieurs enfants. L'ancien modèle de contrat est toujours utilisable.

Comme vous le savez, le Conseil général est compétent en matière d'agrément. Si vous avez des questions sur le droit du travail, tournez-vous vers un relais assistants maternels ou vers la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE, ex-direction du travail) À noter: des fiches techniques sur les assistants maternels (les congés payés, la mensualisation, la rupture du contrat...) sont en ligne sur le site internet de la DIRECCTE: <http://dd01.travail-ra.fr>

Contact

Unité Territoriale de l'Ain de la DIRECCTE Rhône Alpes
34, avenue des Belges - Quartier Bourg centre
BP 70417 - BOURG EN BRESSE cedex
Service Renseignements Droit du Travail
Réception du public le matin sans RV de 9 h à 12 h du mardi au vendredi
Permanence téléphonique l'après-midi de 13h30 à 16h15: 04 74 45 91 19

La Lettre des assistants maternels et assistants familiaux de l'Ain

Directeur de la publication: Jacky Bernard, Conseil général de l'Ain • Comité de rédaction: Marion Clément et Marie-Noëlle Bourguignon (Conseil général) - Élisabeth Bernadac, Florence Létang et François Bergez (Caf) • Conception et réalisation: Chorégraphique • Rédaction: Pauline Froppier - Tél. 04 74 24 69 13 - Fax 04 74 45 07 08 - E-mail: redac@mg-editions.com • Crédits photographiques: Choregraphic
• Impression: Multitude

- Plusieurs structures multi-accueil se sont ouvertes au cours de l'année 2010.
 - 24 places, à Collonges depuis le 15 juin,
 - 44 places pour « Les électrons » à Prévessin-Moens le 2 novembre,
 - 30 places à Saint-Didier-de-Formans.
 La halte-garderie de Replonges et celle de la Communauté de communes Bugey-Vallée de l'Ain sont passées en mode multi-accueil en septembre. Quand au multi-accueil de Jassans-Riottier, il voit sa capacité passer de 38 à 45 places.



- Le multi-accueil de Pont-d'Ain a ouvert en mai 2010. Il est associé à un relais assistants maternels (Ram). Un autre Ram itinérant s'est par ailleurs créé sur le canton d'Ambérieu en avril 2010. Enfin, Saint-Étienne-sur-Chalaronne a ouvert sa microcrèche de 9 places.

- Du côté du soutien à la parentalité, un nouveau Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP), Les Jeunes Pousses, a ouvert en avril 2010 et s'est installé provisoirement dans un local du centre social des Vennes à Bourg-en-Bresse. Le principe est de proposer aux parents, accompagnés de leurs enfants de 0 à 5 ans, de venir partager un moment d'échanges informel, anonyme et gratuit avec d'autres parents, encadré par deux accueillantes bénévoles et/ou professionnelles du social.

À noter : n'oubliez pas de signaler votre changement d'adresse à la Maison départementale de la solidarité, afin que nous puissions continuer à vous envoyer la Lettre!

Un guide pour tous

Le Conseil général de l'Ain a édité un Guide de l'enfant différent, téléchargeable sur son site. Il permet aux parents de trouver des réponses aux questions et difficultés que peut entraîner la naissance d'un enfant porteur de handicap dans la famille. Proposant des informations sur les services ou professionnels qui apportent des réponses, mettent en place un accompagnement, voire un soutien ou une prise en charge, ce guide donne par ailleurs les coordonnées d'associations et d'institutions pour que l'enfant trouve le parcours le mieux adapté à son handicap et permette son évolution et son intégration sociale.



Difficile lorsque l'on a un enfant en situation de handicap de trouver un mode de garde. Un parcours du combattant qui tend aujourd'hui à se simplifier, grâce au travail des professionnelles de terrain. Tour d'horizon.

L'enfant

« Donnez une chance à mon enfant »



Il y a 15 ans, Anaïs arrivait dans la famille de Renée Guignard, et se trouvait très vite entourée et acceptée par sa grande fille, Morgane, et Valentine, une autre enfant accueillie.

Agréée depuis 20 ans, Renée Guignard est une assistante maternelle un peu à part. Il y a une quinzaine d'années, elle a décidé d'accueillir des enfants en situation de handicap. « À côté de mon métier, je fais du bénévolat auprès d'enfants handicapés. C'est en discutant avec leur maman de leurs difficultés à trouver une personne pour garder leur enfant que j'ai décidé de me lancer. » À l'époque, elle en parle à son mari et ses enfants de 5 et 7 ans. « Mon garçon était un peu réticent au départ : il avait peur d'attraper la maladie des autres enfants. » Une petite explication aura levé ses craintes.

Un engagement familial

Elle obtient ensuite le soutien de la puéricultrice du secteur, d'abord très étonnée de cette décision, mais bientôt enthousiasmée. Elle va alors accueillir Anaïs, âgée de 7 ans. La petite fille polyhandicapée ne parle pas, ne se nourrit pas seule... « Lorsque j'ai eu la maman au téléphone, j'ai eu quelques doutes sur ma capacité à accueillir cette enfant. Finalement, la maman m'a dit : donnez une chance à mon enfant, je ne vous forcerai pas si vous ne le voulez pas. » Dès la première rencontre avec la famille, la petite fille est venue se lover sur les genoux

de Renée et l'a serrée dans ses bras. « Ce contact a été très fort. J'ai vu alors qu'on pouvait communiquer. » À cette époque, Renée gardait deux autres enfants. Si au départ, personne n'était contre l'arrivée d'Anaïs, l'une des deux familles a finalement ressenti un malaise vis-à-vis de sa présence. « J'ai donc décidé de garder Anaïs. Je savais que l'autre enfant n'aurait aucune difficulté à retrouver une nounou. » Anaïs a aujourd'hui 21 ans. Sa famille et elle sont toujours en contact avec Renée. Depuis, Renée a gardé deux autres enfants porteurs de handicap, Clément et Antoine qui ne sera pas resté plus de 9 mois. « Il avait un handicap mental lourd et avait parfois des gestes violents et d'automutilation. Ce n'était pas compatible avec la présence des autres enfants. » Si elle n'a pas bénéficié de formations ad hoc à l'accueil d'un enfant différent, Renée s'est forgée sa propre expérience, fondée sur une grande sensibilité mais aussi une prise de distance face au handicap. « Si j'avais des conseils à formuler, ce serait d'abord de voir l'enfant avant le handicap. Ensuite, bien rencontrer les parents pour comprendre comment cet enfant fonctionne. » Aujourd'hui, elle continue à accueillir des enfants différents, tout en témoignant volontiers de son expérience.

différent



Ne pas cacher la différence

Françoise Brun est infirmière. Maman de quatre enfants, elle a dû faire face au handicap psychomoteur d'Hélène, l'une de ses jumelles. « Après la naissance d'Hélène et Marie, j'ai pris un congé parental de 6 mois. Par chance, nous habitons à côté d'une assistante maternelle qui a très vite accepté de garder Hélène avec sa sœur. Elles étaient en fait accueillies en alternance chez la nounou et à la halte-garderie de la commune. » Le regard n'aura pas été finalement un obstacle insurmontable. « Nous avons eu de la chance, j'en conviens. Ce que je voulais,

c'est qu'Hélène et Marie aient un parcours commun sur la commune : elles sont allées ensemble à la halte-garderie, puis à l'école maternelle. Hélène a toujours été acceptée de façon naturelle à l'école. » Jusqu'à leur sixième année, les deux sœurs ont donc vécu un véritable parcours d'intégration commun. « Si Hélène est certes reconnue comme différente sur la commune, elle l'est d'abord comme la sœur de Marie. » Françoise comprend que cela peut être difficile pour une assistante maternelle d'accueillir un enfant différent. « Il faut bien discuter avec elle. Maintenant, je

pense que le fait que les assistantes maternelles soient en réseau, qu'elles puissent plus facilement accéder à l'information et la formation va pouvoir faciliter les choses. » Pour Françoise, ce parcours d'intégration a permis à Hélène de s'épanouir, d'être ouverte sur l'extérieur, tout en étant porteuse de handicap. Pour la fratrie, il s'agissait aussi de vivre avec leur sœur, sans gêne et sans nier sa différence. « Marie poursuit sa scolarité à l'école, Hélène est en IME depuis deux ans. Mais elle a toute sa place dans la famille. »

Accompagner les parents et les assistantes maternelles

Puéricultrice à la Maison de la solidarité de Bourg-en-Bresse, Françoise Peulet s'est souvent trouvée confrontée à des situations où les parents d'enfants souffrant de handicaps ne trouvaient pas de mode de garde. « J'ai toujours été sensible à ce sujet. C'est pourquoi j'ai participé à un travail commun entre la Caf, le Camsp (Centre d'action médico-sociale précoce) et les animatrices des structures d'accueil pour réfléchir sur la possibilité de mettre un cadre autour de l'accueil de l'enfant handicapé. » Premier pas le plus important : il ne peut rien se faire sans la volonté de l'assistant maternel.

« Il n'y a pas de procédure d'agrément particulière. Simplement, le sujet est abordé lors de la procédure générale. Cela permet de repérer les obstacles qui peuvent être soulevés par les assistants maternels. » Par la suite, un contrat d'accueil a été étudié, pour être au plus près des besoins de l'enfant, en laissant une place

importante à la famille. « Ce contrat est assez formalisé, même pour un accueil en structure collective. »

Des évolutions sensibles

En 20 ans de carrière, Françoise Peulet a vu quelques évolutions. Dans l'accompagnement des parents d'enfants handicapés tout d'abord. « Avant la mise en place des Camsp, les parents étaient un peu livrés à eux-mêmes. Faire garder leur enfant leur faisait peur : peur du rejet des assistants maternels ou des autres parents, notamment. Ils pensaient que cela n'était pas possible. » Dès lors, pas question de reprendre une activité professionnelle. Ce qui peut être parfois très destructeur pour la vie de la famille. Elle constate aussi une évolution auprès des assistants maternels. « Le fait que le sujet soit abordé dans la procédure d'agrément est important. » La difficulté n'est plus forcément dans l'accueil fait

aux parents, mais dans la mise en relation sur un plan géographique. « Quand les parents habitent loin, il faut trouver un assistant maternel très motivé, qui connaît bien la pathologie de l'enfant. Quitte à mettre en place un accompagnement avec les dispositifs autour du domicile de l'assistant maternel, comme les pompiers. »

Si les professionnels agréés ne sont pas tous sensibilisés au handicap, Françoise Peulet constate toutefois que les réticences tombent. « Je n'ai à ce jour pas d'exemples de situations où les parents n'aient pas trouvé une personne pour garder leur enfant. Nous avons aussi plus de moyens qu'avant, notamment avec le réseau des relais assistants maternels et du Camsp qui peut intervenir en soutien chez l'assistant maternel. » Des accompagnements favorables à la levée des réticences.

Votez pour vos représentants !

Dans quelques mois, se dérouleront les élections de vos représentants à la Commission consultative paritaire départementale (CCPD). Comme lors des précédentes élections en 2005, vous pourrez voter par correspondance pour vos représentants.

Qu'est ce que la CCPD ?

L'avis de la CCPD est nécessaire avant toute décision de retrait, de non-renouvellement ou de restriction d'agrément d'assistant maternel ou familial. Le dossier d'un assistant maternel passe devant la commission, même lorsqu'il s'agit d'une volonté de l'assistant maternel. Cette commission se réunit plusieurs fois par an. Elle est informée des formations et des grandes évolutions du métier.

Qui compose la CCPD ?

Elle comprend 4 membres représentant

le Département (Conseil général) et 4 membres représentant les assistants maternels et familiaux du département. Ils ont un suppléant chacun. Le mandat de ces membres est de 6 ans, renouvelable. La CCPD est présidée par l'un des représentants du Département. Il s'agit du vice-président du Conseil général chargé de l'enfance et de la famille, de la cohésion sociale et de la santé.

Pourquoi voter ?

Les voix de vos représentants comptent autant que celles des représentants de

l'administration. Leur point de vue de professionnel est écouté. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

En plus des retraits et des restrictions, cette commission donne son avis sur d'autres thèmes comme le programme de formation des assistants maternels ou le bilan de fonctionnement de l'agrément. Les représentants sont également les personnes qui peuvent vous conseiller si vous êtes convoqué devant la CCPD.

Par conséquent, il est important de choisir vos représentants ! À cet effet, vous recevrez, au cours du 1^{er} semestre 2011, plusieurs courriers afin de vous expliquer la procédure électorale et pour voter.

www.mon-enfant.fr



Créé en 2009 pour faciliter la recherche par les familles d'un mode de garde ou d'accueil pour les enfants, le site www.mon-enfant.fr est le premier site national dédié exclusivement à la garde d'enfants. Il regroupe toutes les informations sur les solutions d'accueil existantes partout en France, pour des enfants âgés de 0 à 12 ans afin de mieux conseiller, orienter, aider les familles à trouver la solution adaptée à leur besoin pour une conciliation facilitée entre vie familiale et vie professionnelle. Toutes les informations pratiques sur les différents modes d'accueil collectifs et de loisirs sont disponibles en permanence : services proposés, coordonnées, contacts... Prochainement, trois nouveautés importantes viendront enrichir son contenu : en partenariat avec le Conseil général, la mise en ligne des coordonnées des assistants maternels agréés

de l'Ain, la possibilité de simuler le montant de la Prestation d'accueil du jeune enfant versée par la Caf et la possibilité de consulter en temps réel l'offre d'accueil disponible, tant au niveau des équipements d'accueil collectifs que des assistants maternels.

La prime d'installation aux assistant(e)s maternel(le)s nouvellement agréé(e)s*

Pour renforcer l'attractivité du métier, les pouvoirs publics et la Cnaf se sont engagés avec les Caf à verser une prime d'installation aux assistants maternels nouvellement agréés. Conditions : les assistants maternels doivent travailler depuis au moins deux mois et s'engager sur un minimum de trois ans dans la profession, renseigner leurs disponibilités dans le site internet www.mon-enfant.fr et être référencés auprès d'un Ram (s'il en existe un sur leur territoire). Montants : de 300 € à 500 € selon que le territoire où l'assistant maternel se situe dispose ou non d'un taux de couverture inférieur à la moyenne départementale.

Le prêt à l'amélioration de l'habitat*

Les assistants maternels agréés ou en cours d'agrément peuvent bénéficier d'un prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH) versé par la Caf qui permet de financer des travaux et s'élève au maximum à 10 000 €. Il est accordé sans intérêt dans la limite de 80 % du coût total des travaux et est remboursable en 120 mensualités maximum. Le prêt doit être

destiné à permettre la réalisation de travaux visant à améliorer l'accueil, la santé et la sécurité des enfants gardés au domicile de l'assistant maternel ou à faciliter l'obtention, le renouvellement ou l'extension de l'agrément mentionné à l'article D 421-4 du code de l'action sociale des familles.

* > **Contact :** Caf de l'Ain
Fabienne Sassot - 04 74 45 48 39

Les Maisons d'assistants maternels

Lors du dernier numéro de la lettre des assistants maternels, le système du regroupement d'assistants maternels vous a été présenté. Depuis la loi en date du 9 juin 2010, on parle de Maison d'assistants maternels (MAM) et non plus de regroupement. Pour travailler dans une MAM, un assistant maternel doit avoir un agrément qui prévoit l'exercice de sa profession au sein d'une MAM et non à son domicile. Un chapitre sur les MAM a été ajouté au Code de l'action sociale et des familles. Les MAM sont ainsi inscrites dans le droit commun. Les conditions de travail d'un assistant maternel hors de son domicile n'ont pas été fortement modifiées.

> Si vous êtes intéressé par un tel projet, prenez contact avec le domaine accueil du jeune enfant au 04 74 32 58 02 ou à l'adresse assmat@cg01.fr.



QUE FONT LES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ?

Animations

- Au relais de Ceyzériat, les activités sont tournées autour de la musique, un CD de chansons du relais étant en cours de fabrication. De janvier à mars 2011, toutes les activités seront centrées sur la vie de la ferme (peinture, motricité, activité manuelle...) avec, en clôture, une visite d'une petite ferme familiale. D'avril à juillet, les transports seront à l'honneur (voiture, camion, train, avion...) avec une sortie à l'aérodrome de Jasseron.
- Des temps de rencontres autour d'une activité peinture seront proposés aux assistants maternels du Ram de Châtillon.
- Tous les jeudis matin hors vacances scolaires, le relais de Montréal-la-Cluse propose un éveil musical pour les bébés à 9 h et pour les plus grands à 9 h 45.
- En janvier et juin 2011, le relais de Montrevel prévoit de faire venir une intervenante musicale une fois tous les 15 jours.
- Le 9 décembre, la conteuse Laurence Fourcade est venue présenter son spectacle "Patatras p'tit bonhomme de bois" au Ram de Montrevel.
- Le 23 mars, le relais de la communauté de communes de Pont-de-Veyle organise son carnaval à la salle polyvalente de Perrex.

Fête de Noël

- Elle a eu lieu le 10 décembre à 15 h au relais de Montréal-la-Cluse pour les tout-petits, en collaboration avec le multi-accueil.
- Un goûter gourmand fut proposé aux assistants maternels, aux parents et aux enfants le samedi 18 décembre, à 16 h, à la salle des fêtes de Marsonnas, par le Ram de Montrevel avec le spectacle « Le fil », de l'association Si je chante seul.
- Au relais de Viriat, le spectacle de fin d'année a eu lieu le 16 décembre.
- Le samedi 11 décembre, les assistants maternels du relais d'Oyonnax ont exposé et vendu leurs créations au marché de Noël.

Sorties

- Le relais de Montréal-la-Cluse propose des groupes de lecture en partenariat avec la bibliothèque de Montréal et la médiathèque de Nantua. Ces sorties ont lieu à 9 h 30 : le 14 décembre et 12 avril à la bibliothèque, et le 8 février et 7 juin à la médiathèque.
- La commission Ram de l'association Familles rurales propose, le 22 mai, une bourse de matériel de puériculture, jeux, vêtements, livres pour enfants de 0 à 6 ans à Laiz, secteur du relais de Pont-de-Veyle.
- Le 10 juin, le relais de la Communauté de communes de Pont-de-Veyle propose une sortie restaurant entre assistants maternels.

Informations

- Une réunion sur la protection sociale animée par l'Ircem de Lyon est proposée au Ram de Montréal-la-Cluse le 8 février à 20 h 30, en association avec le relais d'Oyonnax.
- Du 4 octobre au 20 novembre, le relais de Viriat a reçu l'exposition "Tendresse lactée" avec photos, table ronde sur l'allaitement, conférence-débat sur la naissance de la famille.



- Chaque trimestre, une rencontre avec une psychologue est proposée aux assistants maternels au relais d'Oyonnax. Deux fois par mois, le Ram propose par ailleurs l'intervention d'une professionnelle de l'éveil musical.

Formations

- Les inscriptions sont en cours au relais Brin d'Malice de Châtillon pour les rencontres Analyse de la pratique prévues début 2011.
- Dans le cadre du droit individuel à la formation, les assistantes maternelles du relais de Montrevel suivent plusieurs formations avec Pazzapa formation : gestion du stress et relaxation en octobre et éveil de l'enfant en novembre 2010, éveil sportif et motricité en janvier 2011, contes et histoires à raconter courant mars.

Intergénérationnel

- Un échange avec la maison de retraite de Nantua est organisé au relais de Montréal-la-Cluse le 9 décembre. L'action sera reconduite en 2011.

Échange

- Une fois par mois, le relais d'Oyonnax propose des temps d'échange avec la halte-garderie, la maison de retraite, la bibliothèque et la médiathèque.

Rencontres

- À l'occasion de la Journée des assistants maternels le 19 novembre, de nombreux relais ont organisé des manifestations au cours de la semaine. Ainsi, à Montréal-la-Cluse, une vingtaine d'assistantes maternelles se sont retrouvées le 27 novembre autour d'un couscous, préparé par l'une d'entre elles, pour une soirée à l'ambiance orientale, chacune étant vêtue d'un costume traditionnel marocain. 40 assistants maternels des relais de Viriat, Péronnas, Treffort, Ceyzériat, Bourg et Saint-Denis se sont retrouvés lors de la conférence débat de Suzon Bosse-Platières, psycho-pédagogue et formatrice en petite enfance, pour aborder l'avenir du métier et sa professionnalisation.

